

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction de la Culture et  
de la Jeunesse

E3

### Séance publique du mercredi 29 juin 2022

Convoqué le jeudi 23 juin 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

#### Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Belkacem OUCHEN, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Céline LANOISELEE, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Fabienne MOREAU, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Isabelle TITTI DINGONG, Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Philippe HALLAIS

#### Etaient représentés :

Phillippe CLOCHETTE représenté par Carole LAFON, Zineb ZOUAOUI représentée par Chaouki ABSSI, Christophe BERNIER représenté par Laurent NOEL, Alexandra D'ALCANTARA représentée par Grégory BOULORD, Roger DUGUE représenté par Yasmina ATTAF, Isabelle MASSARD représentée par Belkacem OUCHEN, Maria Blanca FERNANDEZ représentée par Céline LANOISELEE, Nadia MOUADDINE représentée par Patrice LECLERC, Richard MERRA représenté par Délia TOUMI, Aurélie REMACLE représentée par Zine BOUKRICHE, Elsa FAUCILLON représentée par Mariama GASSAMA, Karine CHALAH représentée par Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO représenté par Sinan KARAKUS

#### Absents excusés :

Jacques BRIFFAULT

#### Ne prend pas part au vote : 2

Céline LANOISELEE, Patrice LECLERC

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

### **Autorisation de signature d'une convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association RCDP dans le cadre de l'action concertée des villes membres du Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) en coopération avec l'association Al Bustan et en direction de la jeunesse palestinienne de Jérusalem Est**

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la charte de respect des valeurs de la République et du principe de laïcité,

Considérant le soutien de la ville de Gennevilliers à la juste cause du peuple palestinien à vivre libre, dans des frontières reconnues et en paix avec tous ses voisins,

Considérant que la ville de Gennevilliers est membre du Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) ;

Considérant le projet commun des villes membres du RCDP en direction de la jeunesse palestinienne de Jérusalem-Est et en coopération avec l'association Al Bustan.

Considérant l'accord de financement du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères relatif au programme en direction de la Jeunesse de Jérusalem-Est d'une durée de 3 ans, piloté par le RCDP et pour lequel la ville de Gennevilliers participe à sa mise en œuvre.

Considérant que le programme ci-dessus nécessite un engagement financier de 5 000€ qui a déjà été acté,

Accusé de réception en préfecture  
092-219200367-20220629-Delib-E3-DE  
Date de télétransmission : 06/07/2022  
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Vu l'avis de la Commission intéressée,

**DELIBERE**

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association RCDP dans le cadre de ce projet

En raison des fonctions exercées dans cette association, Céline LANOISELEE et Patrice LECLERC ne prennent pas part au vote .

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

le 29/06/22

Affiché le 6/07/22

Exécutoire le 6/07/22

Le Maire  
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le  
Le 1 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-219200367-20220629-Delib-E3-DE  
Date de télétransmission : 06/07/2022  
Date de réception préfecture : 06/07/2022